



#17
Mai
2019

A VOS AGENDAS

MERCREDI 8 MAI

11h - Commémoration de
l'armistice

SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 MAI

Fête de la Saint Pancrace
3^e trial 4x4
(programme p9)

DIMANCHE 19 MAI

14h - Concours de Belote à la
salle St Paul par les Amis du
Centre Montagne

DIMANCHE 9 JUIN

18h - Offenbachades à la
Salle St Paul

VENDREDI 21 JUIN

Salsa bus
(programme p9)

SAMEDI 22 JUIN

Four communal ouvert à tous
(+ d'info p7)

ÉTAT CIVIL

MARIAGES

19.05.2018
Carole VAN DE VELDE
et Hervé FINE

26.05.2018
Marielle AYMARD
et Christophe AUVRAY

02.06.2018
Caroline SCHIARI
et Thierry REY

02.06.2018
Marion POLGE
et Agostino TONINELLI

23.02.2019
Maja PESOLINO
et Frédéric FINE

VILLARD Infos



i Nouveau : Bureau d'Information Touristique au Centre Montagne - 04.92.49.60.51.

LE MOT DU MAIRE

Le temps passe, les années défilent... 2018 est bien loin derrière nous et nous voilà déjà à Saint Pancrace, la grande fête de notre village, moment important s'il en est, tant sur le plan festif que sur le plan social, culturel et culturel.

Depuis le XII^e siècle l'Histoire de notre village est liée à cet événement, date à laquelle il a pris le nom de : « Vilariorium sancti Pancraci ». Un immense merci au comité des fêtes et à toutes les associations qui chaque année ne comptent pas leurs efforts pour que ce moment soit, grand et réussi. Ils vous attendent nombreux...

C'est toujours avec plaisir que je m'adresse à vous à travers de ce bulletin d'informations. L'occasion de faire le bilan de ce qui a été réalisé comme les travaux de mise en accessibilité des services techniques, les jardins de l'église.... et d'annoncer les projets futurs : réfection de la route des Ayes, trottoirs rue de l'école, ensemble des actions qui vous seront détaillées dans ce numéro 17.

Evidemment je le répète sans cesse et le redis constamment aux élus, tout cela doit se faire sans dérapage budgétaire et cela nécessite aussi des partenariats forts avec les instances départementales, régionales et les services de l'état. Notre capacité d'autofinancement nous permet de financer les projets et de faire avancer notre village. - LA VERTU TROUVE TOUJOURS SA RECOMPENSE -.

Nous espérons voir notre projet phare, «Les jardins de l'église», terminé pour le début de l'été et les autres travaux dans quelques mois. Peu à peu Villard s'épanouit pour le bien-être de ses habitants.

Je vous laisse découvrir maintenant votre Villard Infos. Je vous souhaite à toutes et à tous de bien belles fêtes de Saint Pancrace, dans le partage et l'amitié. Je reste comme l'ensemble de mon Conseil Municipal, toujours à votre écoute et j'espère vous retrouver le 26 mai lors des élections européennes au combien importantes.

Sébastien FINE

Pour contacter la Mairie : 04.92.21.05.27 ou www.villard-st-pancrace.com



NAISSANCES

02.05.2018

Anna, fille de Virginie
THEVENOT et Martin
BRUNET

15.05.2018

Thylio, fils de Carine
CHAPSAL et LEBRUMAN
Franck

05.07.2018

Lola, fille d'Anaïs FOURNIER
et Ludovic GRIL

04.08.2018

Yohan, fils d'Estelle ARNAUD
et Alexandre PONS

17.08.2018

Jeanne, fille d'Arielle
RAGUIDEAU et Mathieu
URBIN

26.09.2018

Tao fils de Sylvia GEORGIEFF
et Nicolas ROULET

30.10.2018

Ambre, fille de Manon
GRYZKA et Romain
LECLERCQ

26.12.2018

Théo, fils de Florine DEVERLY
et Julien FREITAS

30.01.2019

Pauline, fille d'Amélie MERLE
et François FAUCQUEUR

05.03.2019

Safi, fils de Karen JOURDON
et Florian VIOLET

21.03.2019

Mathéo, fils de Caroline
ARDUIN et Alban BIANCONI

RENTREE SCOLAIRE 2019-20 : ÉCOLE DU MÉLÉZIN

Préinscription à la mairie, avec un justificatif de domicile et le livret de famille. Puis, rencontre avec Mme la Directrice sur rendez-vous, se munir du livret de

famille, du carnet de santé et de vaccinations DTCP ou du certificat médical de contre-indication à cette vaccination de l'enfant.

CENTRE AÉRÉ ZANZIBAR VILLARD

Cette structure mise en place sur la commune pour les enfants à partir de 4 ans sera de nouveau ouverte du 8 juillet au 23 août (fermée les week-ends et jours fériés). Le centre accueillera vos enfants de 7h40 à 18h15 dans l'enceinte de l'école.

Les permanences pour les inscriptions se feront à la salle des associations :

- le jeudi 6 juin de 9h30 à 12h (permanence réservée aux habitants de Villard)
- le jeudi 13 juin de 14h30 à 18h00
- le jeudi 27 juin de 9h30 à 12h

> *Se renseigner en mairie ou auprès de Zanzibar au 04.92.21.10.65*

COUPE D'AFFOUGE

Les inscriptions se feront du 20 au 31 mai 2019. Les affouagistes auront la possibilité lors de leur inscription, de choisir soit pour du bois façonné en bordure de route, soit pour du bois sur



pied situé dans la parcelle 47. La présence du demandeur est obligatoire pour l'enregistrement de l'inscription. Joindre à la fiche d'inscription un justificatif de domicile précisant que le demandeur atteste sur l'honneur utiliser un chauffage à bois pour sa résidence principale.

La valeur du lot de bois façonné sera de 4 stères. La redevance d'affouage à percevoir pour la commune est fixée à 30 euros le stère soit 120 euros par lot.

Si vous choisissez le bois sur pied, une journée de corvée au service de la commune aura lieu le samedi 15 juin de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. Celle-ci sera obligatoirement faite par le demandeur. En cas d'intempérie, report le samedi suivant.






LE 25 JUIN 2019 LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !



TOUS À VOS POSTES !

POUR CONTINUER À RECEVOIR LA TNT



Si vous recevez la télé par antenne râteau*, vous risquez de perdre certaines chaînes !

Pour les retrouver : c'est simple ! Le 25 juin, faites une recherche de chaînes à l'aide de votre télécommande.



RENDEZ-VOUS SUR
WWW.RECEVOIRLATNT.FR



CONTACTEZ LE
0970 818 818
(appel non surtaxé)

* Si vous recevez la télé par câble, satellite, ADSL ou fibre, vous n'êtes pas concerné par ces changements. [Recevoir la TNT](#) [Recevoir la TNT](#)



DÉCÈS

15.06.2018
Marie PIERRE épouse
SOUBRAT

08.07.2018
Emile FAURE

27.07.2018
Alain GONNET

27.08.2018
Michel DE COURTOIS
D'ARCOLLIERES

20.09.2018
Laurence FINE épouse
TRAVAIL

10.10.2018
Lucien AYMARD

15.10.2018
Paulette VACHET

27.10.2018
Julien ASTIER

14.11.2018
Jeannine BOREL

14.01.2019
Emilien COLOMBAN

13.01.2019
Maurice NICOLAS

12.02.2019
Francis COLOMBAN

22.02.2019
Norbert TRAVAIL

26.02.2019
André FINE

27.02.2019
Geneviève COLOMBAN
épouse GRANDJEAN

29.03.2019
Abel FINE

21.04.2019
Philippe ROBERT



SERVICE DE L'EAU

Depuis le 1er avril 2019, la commune a confié la gestion du service de l'eau à la S.P.L EAU S.H.D. Cette société en partenariat avec les services techniques de la commune a procédé à la mise en eau du réseau des Ayes,

Une nouvelle gestion du service de l'eau à Villard Saint Pancrace !

La Société Publique Locale « Eau Services Haute Durance » (Eau. S.H.D.) et la Commune de Villard Saint Pancrace entretiennent depuis la création de la société (2016) des relations privilégiées dans le cadre de la gestion et l'amélioration du service public de l'eau potable de la commune.

Actionnaire historique la commune de Villard St Pancrace a toujours souhaité en partenariat avec Eau SHD un service public exemplaire autour du grand cycle de l'eau.

Depuis le 20 mars 2019, Eau S.H.D. et Villard Saint Pancrace ont renforcé leur partenariat par délibération du conseil municipal de la commune (à l'unanimité) et ont signé un contrat concессиф portant sur la gestion par une entreprise publique du service communal de l'eau potable. Ce contrat entraîne la concession pour une durée de 20 ans du service public de l'eau potable. Il commencera le 1er avril 2019. Eau S.H.D. assure dès le 1er jour du contrat l'exploitation à titre exclusif du service de l'eau, notamment la production, l'adduction, le stockage et la distribution d'eau potable sur la commune. La gestion patrimoniale est également confiée et Eau SHD devra assurer plusieurs investissements pour améliorer le service public de l'eau potable avec 1 300 000 € H.T. d'investissement.

Les investissements majeurs portés au contrat sont les suivants :

- Création d'un réservoir de 500 m³
- Mise en place d'une sectorisation sur le réseau d'eau potable
- Renouvellement de 2 500 m/l de canalisation
- Renouvellement du traitement U.V.
- Renouvellement du Parc des compteurs d'eau potable

Le changement de mode gestion sera sans conséquence pour les abonnés

de la commune. En effet, Eau S.H.D. assure déjà l'édition, l'encaissement et le recouvrement des factures d'eau. Les abonnés de Villard Saint Pancrace seront



dorénavant accueillis dans les locaux de Eau S.H.D. situés 27 route des maisons blanches. L'ensemble des services se tiennent à disposition pour répondre à leurs demandes.

Qu'est-ce qu'une Société Publique Locale ?

Les Sociétés Publiques Locales sont des entreprises publiques, qui œuvrent à la défense de l'intérêt général et mettent leurs compétences et leur savoir-faire au service des communes et groupements de communes actionnaires. Les Sociétés Publiques Locales bénéficient d'un actionariat exclusivement public. La structure particulière de la Société Publique Locale lui permet d'agir au cœur du développement local en conciliant les grands principes de la sphère publique et la réactivité d'une structure de droit privé, sans rechercher à attribuer des dividendes à ses actionnaires

Constituée en 2015 et en exercice depuis le 1er janvier 2016, Eau S.H.D. exploite des services publics de l'eau, en assurant et respectant son principal objectif : la défense de l'intérêt général. De plus, elle apporte son expertise dans le domaine des études, des travaux, de la gestion, du conseil et pour toute opération se rattachant au grand cycle de l'eau. A ce titre, elle exploite et assure le développement du réseau d'eau potable de la commune de Briançon depuis le 1er janvier 2016 et continue de répondre aux besoins et demandes de ses actionnaires avec la signature d'un nouveau contrat concессиф avec la commune de Villard Saint Pancrace.



► **le SPANC : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS**



Ce service de la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB), créé en juin 2009, a pour mission de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et de contrôler ces installations.

Grâce au Service Public d'Assainissement Non Collectif (le SPANC), la CCB assure un suivi des installations d'assainissement non collectif. La mission de contrôle vise à vérifier la conformité des installations et à garantir la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines.

En 2018, la Communauté de communes a engagé une campagne de contrôles réglementaires des installations d'assainissement non collectif : 1 120 habita-

tions et bâtiments, principalement des chalets d'alpage, ont été inventoriés sur l'ensemble du territoire.

La prochaine campagne sera réalisée à partir de mai 2019 par les techniciens du bureau d'études AQU'TER scop missionnés par la collectivité.

Une visite de contrôle en vue ? Sachez que votre présence est souhaitée mais n'est pas indispensable !

Vous pouvez autoriser par écrit les techniciens à réaliser le contrôle en votre absence si vous avez au préalable décrit l'ensemble de votre installation et fourni les justificatifs demandés (étude de sol et de filière, factures et photos des travaux, factures d'entretien).

Vous pouvez également vous faire représenter par la personne de votre choix

(voisin, membre de votre famille...).

Le règlement du SPANC présente en détail les modalités de contrôle, leur périodicité (tous les 8 ans ou 4 ans en cas de non conformité), les obligations des usagers et de la collectivité.



Consultez le zonage d'assainissement, le règlement du SPANC, les tarifs, le guide d'entretien, la liste des vidangeurs agréés du département sur : www.ccbrianconnais.fr/assainissement.html

► **LES TRAVAUX**

- JARDINS DE L'ÉGLISE (croquis >)

Les travaux ont repris le 15 avril 2019. Cette deuxième phase consiste à la mise en place des revêtements de sol, éclairage, fontainerie et plantations. La fin prévisionnelle des travaux est prévue le 1er juillet, avec une inauguration dans la foulée.



- TROTTOIRS

Des trottoirs vont être créés entre l'école et la place de la Chapelle, les travaux sont prévus durant le mois de juin 2019 pour une durée prévisionnelle de 5 semaines.

Des modifications de circulation seront mises en place et le cheminement piétonnier se fera par la rue des Armoises. L'entreprise Charles Queyras TP sera en

charge de ces travaux, pour un montant de 56 000€ H.T.

Des demandes de subvention ont été faites auprès du Département et de l'Etat, à hauteur de 70%. (attribution en cours)

- ACCÈS À LA VALLÉE DES AYES

L'accès à la vallée des Ayes va être modifié très prochainement :

- La route des Costes jusqu'au plan du

Peyron sera goudronnée sur sa totalité : goudronnage de la route en terre et reprise du goudron des Ayes au plan du peyron.

- L'ancienne route des Ayes sera interdite à tous les engins à moteur. Ainsi, le GR5 sera déplacé afin d'emprunter cet itinéraire réservé aux piétons et cyclistes. Cet aménagement constituera la première pierre du réseau voie verte du Grand Briançonnais.

Coût global de ces deux aménagements : < 340 000€ T.T.C



- MAISON FAURE

La commune a acquis la maison située à l'entrée de la Rue Principale du Bourg, dite « Maison Faure ». Cette bâtisse sera détruite afin d'ouvrir l'espace et créer des places stationnement. Le permis de démolir a été déposé et, le bureau d'études SETI travaille sur le cahier des charges de cette démolition.

Les premières estimations de ces travaux sont évaluées à hauteur de 100 000€, un appel d'offre sera lancé prochainement.

- SERVICES TECHNIQUES : AMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT



Projet d'agrandissement des services techniques communaux

Les locaux des services techniques ont été réaménagés (bureau, vestiaire et sanitaire) afin d'être aux normes pour l'accessibilité.

- LE MOULIN DE SACHAS

Le conseil municipal en partenariat avec l'association « Reymond Jevodan Moulin de Sachas » a retenu le maître d'œuvre pour la réhabilitation. Il s'agit de l'architecte Alain GALLINET.

Le permis de construire est en cours et les travaux sont estimés à 220 000€ T.T.C.

- CENTRE MONTAGNE : CRÉATION D'UN ESPACE DANS LES COMBLES

L'aménagement des combles a débuté. C'est un espace de près de 70m² supplémentaire qui permettra le stockage de matériel, mais aussi la création prochainement d'une nouvelle salle.

La création de cet espace a été possible grâce à la reprise de l'isolation

sous la toiture. Ces travaux d'isolation ont été subventionnés à 90% par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais au titre du programme C2E.

- CIMETIÈRE



Différents travaux seront réalisés prochainement :

- Réfection du mur d'enceinte le long de la route de la Maisonnnette
- Aménagement paysager du parking
- Goudronnage des deux allées principales et les autres allées seront enherbées

Photo ci-jointe : Exemple d'engazonnement



- La croix centrale sera également restaurée

A noter que prochainement une procédure d'exhumation sera menée afin de proposer de nouvelles concessions.

- RUE PRINCIPALE DU BOURG

La commune a besoin d'intervenir sur ses réseaux (secs et humides) vieillissants voire inexistants pour certains. Elle souhaite par cette réflexion également amorcer un travail de valorisation du centre bourg.

Ambitions pour le projet : L'étude de programmation a pour objectif de réfléchir à la mise en œuvre d'outils pour revitaliser et renforcer l'attractivité du centre ancien en :

- Améliorant le cadre de vie des habitants
- Retrouvant une centralité villageoise : un espace de rencontre convivial et d'échanges qui fait défaut aujourd'hui
- Identifiant (délimiter, lisibilité des usages) et valorisant les espaces publics (traitement paysager) en intégrant la réfection des réseaux.
- Améliorant/créant/sécurisant les circulations carrossables et douces sur l'ensemble du centre ancien
- Réfléchissant à la problématique stationnement et vieux village (déterminer les zones dédiées aux stationnements)
- Préservant, valorisant les éléments bâtis du patrimoine (éléments de façades, petit patrimoine, placette, vues sur les grands paysages)

Pour mener au mieux cette réflexion et afin que le projet soit construit par ses usagers, la commune souhaite engager une concertation large avec les habitants, usagers, partenaires, associations..., tout au long de la mission.

Nous vous rappelons que la rue de la Vibourelle est en sens unique et seulement autorisée à la descente pour les riverains.

Nous constatons depuis quelques temps que cette mesure n'est pas respectée et la vitesse est excessive.

Merci à tous de respecter cette règle sinon nous serons obligés de prendre des mesures sérieuses.

Rester prudent et vigilant !



► LOI LABBÉ : VOTRE JARDIN SANS PESTICIDE

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue

Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com



► VILLAGE FLEURI 2019

Vous souhaitez fleurir votre quartier ? Des jardinières peuvent être mises à votre disposition sous réserve qu'elles

restent en bordure de la voie publique et que vous en assuriez l'arrosage.

> Inscription mairie : 04.92.21.05.27.



► LA COMMUNE RECRUTE UN(E) CUISINIER(IÈRE)

MISSIONS PRINCIPALES :

- Poste de cuisinier/ière en CDD à temps non complet au pôle social de Villard St Pancrace (cantine enfants + âgés).
- 30 h/semaine (du lundi au vendredi)
- Effectuer les préparations froides et chaudes dans le respect des procédures de l'Établissement ; Évaluer la qualité des produits de base ; Réaliser des recettes à partir de fiches techniques ; Vérifier les préparations et les plats (goût, qualité, présentation); Assurer le stockage des denrées; Organiser et entretenir le poste de travail et les équipements;

CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET

QUALITÉS NÉCESSAIRES :

- Sens de l'organisation, gestion des priorités, rigueur, tenue et expression correctes, réactivité, adaptabilité, amabilité, esprit d'initiative, travail en équipe.
- Respect des processus méthodologiques précis. Application stricte des règles d'hygiène et de sécurité conforme aux normes qualité. Connaître l'outil informatique.

Diplôme exigé : CAP ou BEP de cuisinier. Expérience professionnelle souhaitée

sur poste similaire.

Agent Contractuel (*Temps non complet 30h*) - Salaire mensuel brut 1 274 €.

Contrat CDD de 2 mois à compter du 24 juin 2019.

Lettres de candidatures et CV à adresser avant le 31/05/2019 17h à :
M. le Maire de Villard St Pancrace
Mairie - 9. rue de l'Ecole
05100 VILLARD ST PANCRAE.

Renseignements : Tél : 04 92 21 05 27.



► OUVERTURE FOUR COMMUNAL

Pour fêter en beauté les vacances d'été ensoleillées, la mairie ouvre son four banal et invite la population à partager un repas le samedi 22 juin 2019 à midi, avec à boire et à manger dans son panier.

Chacun a la possibilité de mettre à cuire ses plats dans le four à pain. Dans ce cas, il faut venir avec ses mets, pizzas, quiches, gâteaux, etc., de préférence avant 10h au four à pain.

Partage, rencontres et convivialité seront au rendez-vous !

Un espace avec des tables sera réservé à proximité.

> Inscription mairie : 04.92.21.05.27.

► FOUR À CHAUX : RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

LA JOURNÉE DES SAVOIR-FAIRE OUBLIÉS aura lieu les **21 juillet et 07 août 2019**

Cette journée consiste à faire revivre les techniques d'antan avec :

- Des opérations techniques : cuisson de la pierre à chaux (la « pierre bleue ») dans le mini four à chaux, cuisson des poteries dans le four à réverbère recon-

verti, cuisson du gypse dans le four à plâtre.

- Des ateliers « traditionnels » : chanvre textile, laine, amadou, sculpture sur bois, forge et four solaire (un « regard sur l'avenir »)

- un atelier « fondeurs de cloches » et avec l'atelier chanvre textile pour la corde servant à manœuvrer le battant...

- une animation sur le seigle

La société géologique et minière du Briançonnais recherche des bénévoles afin de mettre en œuvre les activités proposées cet été autour de l'espace des fours aux Béalières.

Si vous êtes intéressés, vous faire connaître en mairie.

► Le MOULIN DE SACHAS

Seul survivant de plus de vingt installations semblables existantes au début du XIX^{ème} siècle dans le Grand Villard, le moulin de Sachas a été et continue d'être un symbole de manières de faire commun et de la collaboration citoyenne. Son fonctionnement a été interrompu par l'imposition du Régime de Vichy et l'occupant étranger en 1942.

A partir de là et jusqu'en 2016, il a souffert de négligence et de détérioration en dépit de la préoccupation croissante de la

1901 - Raymond Jevodan Moulin de Sachas - créée à cet effet a permis en deux années et avec l'aide de la population de prévenir l'effondrement de la toiture et d'autres éléments structurels autant que l'infiltration d'eau et de neige, de nettoyer l'intérieur du bâtiment et les anciennes machines existantes, informer en permanence la population et concevoir un projet de restauration basé sur les attentes de la majorité des habitants.

La vision de cette restauration s'inscrit pleinement avec la vocation touristique de Villard Saint Pancrace et récemment affirmée par la CCB. Elle consiste à remettre au jour la capacité de production de farine selon les techniques et méthodes traditionnelles utilisées de la fin du Moyen Age au début de l'époque Contemporaine. Ce dynamisme entrepris reconnaît aussi l'inclusion du moulin dans l'ancien système d'exploitation hydraulique du torrent des Ayes pour les activités de manufacture (fer et fibres) et pour l'irrigation agricole. De fait, le souci du bon entretien du canal d'alimentation et de la rive droite du torrent se trouve parmi les objectifs de restauration et de protection du moulin dans sa globalité et complexité, ce qui fait son originalité ! En ce sens, ce projet est cohérent et complémentaire à d'autres initiatives



locales en cours depuis des années, telle que la production traditionnelle de céréales, le fonctionnement des fours banal et à chaux !

A ce projet, s'ajoute l'intérêt porté des élèves de l'école primaire du Mélézin, avec visites guidées à vocation pédagogique et de reconnaissance du patrimoine, qui on l'espère s'étendra à d'autres écoles du territoire du Grand Briançonnais.

Aujourd'hui, de nouveaux contenus d'information sont disponibles pour la population, avec les Journées du Patrimoine, les outils internet et la lettre d'information périodique. Ceux-ci permettent une meilleure lisibilité et visibilité de ce projet d'ampleur et d'intérêt local et qui est fortement ancré dans la mémoire de la population locale. Un projet de refuge oiseaux est également en cours de réalisation à proximité avec la mise à disposition d'une parcelle communale.



population et les promesses des administrations communales entre 1989 et 2014. Fin 2015, le risque d'effondrement, le manque de protection contre le vandalisme et la vulnérabilité aux intempéries atteignent une situation d'irréversibilité. En 2016, un accord de collaboration entre la commune et une Association loi



ENTREPRISES

ARTISANS

PROFESSIONNELS...

...Tissu économique de notre village

Entreprise, gîte, nouvelle entreprise....
cet article s'adresse à vous.

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées, votre logo, un petit descriptif de votre activité.

Nous souhaitons remettre à jour différents supports de communication : site internet, plan du village, panneaux d'information. Nous vous proposons également d'associer votre logo à celui de la mairie sur des éco cup.

> Renseignements : Tél : 04 92 21 05 27.

NATURE ET COIFF

Salon utilisant des produits 100% naturels (coloration 100% végétale à base de henné) pour prendre soin de vos cheveux dans le + grand respect... Salon mixte : masculin et féminin. Sur rdv au 04 92 21 49 10. Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30 et le samedi de 9h à 13h.



TOTALP



BOÎTE À LIVRES À CÔTÉ DE L'AGENCE POSTALE

Le principe est très simple : PARTAGER – ECHANGER – SE CULTIVER.

Vous pourrez emprunter librement et gratuitement un ouvrage de cette boîte pour aussi longtemps qu'il vous plaira. Vous pourrez le rapporter ou le garder si bon vous semble.

Vos étagères sont trop remplies, vous

avez aimé des ouvrages, alors déposez les dans cette boîte, ils intéresseront certainement quelqu'un d'autre.

En libre-service, pour une deuxième vie des livres, vous contribuerez à l'accès à la culture, à la lecture publique pour tous.

Cet espace de livres-échanges est à la

disposition de toutes et tous 24h/24h en complément de notre bibliothèque. Conçu et installé par les services techniques de la commune, financé par la Mairie, il est de la responsabilité de chacun de veiller à la nature des ouvrages, à leur rangement et leur bon état

CONCASSEUR ALLAMANNO

Le partenariat avec l'entreprise Allamanno a déjà permis une mise en valeur de notre entrée du Village avec la création d'un merlon végétalisé et l'identification claire de la carrière.



Dans les prochaines semaines le concasseur sera habillé au couleur de notre commune. Il matérialisera l'entrée dans le village avec des photos emblématiques de notre territoire.



► BILAN HIVER

Cette année encore comme l'année dernière le pari de l'enneigement artificiel a été gagnant. Avec une boucle de plus de 2 km le site a été ouvert toute la saison. Le faible enneigement du mois de décembre n'a pas été un obstacle et le site a ouvert ses portes le 20.

Grâce à l'engagement des services techniques et du club de l'Edelweiss le centre a accueilli pour la première fois dans le comité Sud Est une manifestation sportive en nocturne et les premiers biathlons nocturnes. Et oui, pour rappel le site dispose d'un pas de tir à 10 mètres pour pratiquer ce sport mais également un éclairage total.

Le côté sportif a été très florissant, de même que les animations pour petits et grands qui ont remporté un vif succès. Le Père Noël fut la star de ce début de saison, son fan-club s'est restauré après lui avoir donné sa liste de cadeaux.

La patinoire naturelle a également connu un franc succès pour nos hockeyeurs en herbe mais aussi pour l'organisation du



balai ballon des Crocodiles du Villard.

Le succès de toutes ces animations tient au fait que la commune est aidée par des associations, des bénévoles car sans eux rien ne serait possible.

Le chiffre d'affaires du Centre Montagne est en constante progression. Près de 10% d'augmentation par rapport à l'année 2017/2018 qui pour rappel a été une

année exceptionnelle en termes d'enneigement et nous pouvons que nous en féliciter.

Toute l'équipe municipale vous prépare le programme d'été qui sera comme chaque année ludique, patrimonial, culturel et sportif en partenariat notamment avec les Amis du Centre Montagne. Donc on vous donne rendez vous cet été !

► LES STARS MONTANTES DU VILLARD

- FLORA DOLCI

Ski de Fond : Vice-championne de France sur la mass Start classique et championne de France en équipe avec Maelle Veyre et Coraline Thomas Hugue (histoire de bien terminer la carrière de Coraline dixit Flora).



Le 7 Avril 2019, pour terminer enfin cette saison, elle passe la ligne d'arrivée en 1ère position après 21km et obtient son 14ème titre de Championne de France. 6ème place aux Championnats du monde Juniors.

- MAËLLE VEYRE

Ski de Fond : Championne de France U17 (6 victoires / 7 courses). Sélectionnée au Festival Olympique de la Jeunesse Euro-

péenne (6ème du sprint), Jeux nordiques de l'OPA (pays alpins) : 3ème U18.

- SARAH BREMOND

Championne de France de tir de précision en sport boules, catégorie U15.

- SANDY BREMOND

Ski Cross : Championne de France U18, 5ième toutes catégories à la coupe d'Europe à Val Thorens, 4ième à la coupe de France. Elle finit avec une 21ième place au classement général de la coupe d'Europe et 1ère U18.

- ALEXIA QUEYREL

Membre à part entière de l'équipe de France de snowboard cross. Deuxième du classement général de la Coupe d'Europe et vice-championne de France. 4° des championnats du monde junior.

- DIMITRI THILLET :

Il commence le hockey au sein des Diables

Rouges avant de partir à moins de 15 ans chez les Dragons de Rouen.

En 2016, il signe chez les Rapaces de Gap, sacré champion de France dès sa première année au club, régulièrement sélectionné en équipe de France dans les catégories jeunes et il prend part régulièrement à des rassemblements avec le groupe senior.

En 2018, il est sélectionné pour le premier match des étoiles du championnat de France.

- ROBIN COLOMBAN :

Il a débuté le hockey à 4 ans, au sein des Diables Rouges de Briançon, club dans lequel il poursuit sa formation jusqu'à rejoindre la Ligue Magnus en 2015/2016. Sélectionné en équipe de France U18 et U20, il participe à 5 championnats du Monde consécutifs et décroche le titre avec son équipe en 2015.

Il passe ensuite deux années avec les Rapaces à Gap et participe à la Coupe d'Europe des Clubs. Il rejoindra cet été les Boxers de Bordeaux.



FÊTE DE LA SAINT PANCRAÏE 2019



SAMEDI 11 MAI

8h - vente de pains four banal

14h - Trial 4x4 Zone de la tour

14h - fête foraine parking école

14h - Concours de Ping Pong Salle du conseil

15h à 17h - Scrapbooking initiation
- Stand histoire du Village
- Maquillage

17h30 - Contes d'ici et D'ailleurs

18h30 - Concert violoncelles

20h - Repas Salle St Paul

23h - Bal disco Salle st Paul



Cour de l'école



DIMANCHE 12 MAI

9h à 17h Vide grenier rue de l'école

10h à 17h trial 4X4 Zone de la tour

10h30 - Messe Chapelle St Pancraïe

12h - Apéritif en salle du conseil
avec animation folklorique

14h - Zone de la tour Concours de boule

14h - Fête foraine
- Atelier bien être
- Stand histoire du Village
- Maquillage
- Tir à la cage et tir carabine lazer
- Jeux divers
- Visite du moulin de Sachas

15h - Bal musette Salle St Paul Patras

Petit train gratuit dans le village

Salsa Bus

VOUS AVEZ UNE FOLLE ENVIE DE DANSER SUR LE PARVIS DE LA GARE SNCF OU DANS LE BUS ? C'EST REPARTI LE 21 JUIN 2019.

Rendez-vous à 18h30 sur le parvis de la gare SNCF pour 10 mn de danse endiablée ! Puis attendez le bus SALSA aux arrêts : La Chapelle, Centre commercial espace sud, Rond-point de la Schappe, Champ de mars, Place de l'Europe... Vous l'entendrez arriver...la musique résonne dans le bus rempli de danseurs...Le bus s'arrête à chaque arrêt pour 10 minutes de danse intense sur les places !

De 20h30 à 21h30 : initiation gratuite place de l'Europe (devant le restaurant la Taverne): zomba latine, salsa et démonstration de rueda avec les professeurs de danse de Kdanse.

Le déroulement de l'animation pour le public :

- Rendez-vous 18h30 à la gare SNCF
- 18h30 à 18h40 : on danse sur le parvis de la Gare SNCF, pour dix minutes de danse endiablée !
- 18h55 à 19h05 : arrêt « la chapelle » à Villard Saint Pancraïe
- 19h15 à 19h25: arrêt « centre commercial espace sud », devant le café « Gusteria »
- 19h35 à 19h45 : arrêt rond-point de la Shappe, danse au niveau du pont de la rue Centrale
- 19h55 à 20h05: arrêt au Champ de Mars et danse au niveau de la Porte de Pignerol, la salsa au cœur de Vauban !
- De 20h30 à 21h30.... initiation gratuite place de l'Europe (devant le restaurant la Taverne): zomba latine, salsa et démonstration de rueda avec les professeurs de danse de Kdanse.



► LES SAINTS DE GLACE

Les Saints de glace sont une très vieille croyance populaire. Il faut remonter jusqu'en 500 ans avant Jésus-Christ pour retrouver les premières traces de ces croyances liées aux Saints de glace. Les premiers témoignages connus remontent au Moyen-Age et selon les récits populaires de cette époque ils correspondent à la période qui va du 11 mai au 13 mai, période de refroidissement climatique avec une baisse des températures sur les cultures observées et qui peut amener du gel, phénomène de la lune rousse. Un fois cette période passée le gel n'est plus à craindre.

Les Saints de glace sont au nombre de trois.

-Saint Mamert, célébré le 11 mai, archevêque de Vienne, mort en 474. Il a institué les "Rogations", du latin "rogare" qui signifie demander au sens de prières, accompagnées de processions, soit trois de jours de prières, juste avant l'Ascension. Les plus Anciens du village se souviennent.

-Saint Pancrace, célébré le 12 mai, martyr décapité à Rome à l'âge de 14 ans, patron des jeunes. Notre village est placé sous la protection de saint Pancrace depuis le XII^e siècle.

-Saint Servais, célébré le 13 mai né en l'an 300, évêque de Tongres, ville touristique située en Belgique, où il mourut en l'an 384.

"Les Saints Servais, Pancrace et Mamert Font à eux trois un petit hiver"...

A ces trois premiers Saints de glace s'ajoutent également, dans les régions d'Alsace, de Lorraine et de Bretagne où les gelées sont plus tardives et pouvant aller jusqu'au 25 mai, cinq Saints de glace moins connus.

-Saint Boniface, célébré le 14 mai. « Le bon saint Boniface entre en brisant la glace ».

-Sainte Sophie, célébrée le 15 mai, surnommée en Alsace et en Allemagne : La froide Sophie.

-Saint Yves, célébré le 19 mai, considéré en Bretagne comme le dernier saint de glace. « Craignez le petit Yvonnet, c'est le pire des trois quand il s'y met ».

-Saint Bernardin, célébré le 20 mai. « S'il gèle à la saint Bernardin, adieu le vin ».

-Saint Urbain célébré le 22 mai. « Ma-

mert, Pancrace, Servais et Boniface sont les quatre saints de glace. Mais saint Urbain tient tout dans sa main ».

Les dictons sont légion à cette époque et nos ancêtres s'y référaient souvent parce qu'ils étaient très proches de la nature et leur instinct les guidait, leur permettant d'anticiper les phénomènes de la nature et tout cela se transmettait de générations en générations. On peut remarquer que la popularité des saints de glace est extrêmement vivace à cette époque comme en témoigne les dictons qui lui sont consacrés.

Les Saints de glace ne sont pas les seuls à être invoqués lorsqu'il s'agit du temps. En effet les Cavaliers du froid, dont la période correspond du 25 avril au 6 mai, moins populaires que les Saints de glace, quoique dans certaines régions de France la tradition les a gardé toujours en mémoire parce que les gelées ont produit des dégâts importants notamment sur la vigne. Saint Georges ouvre le bal le 23 avril avec un temps souvent incertain, venteux et pluvieux, suivi de saint Marc le 25 et de sainte Croix le 27 avril. Pour beaucoup de nos Anciens, saint Georges, saint Marc et sainte Croix apportent très souvent le mauvais temps parce qu'ils viennent en lune rousse tant redoutée dans les campagnes. Là aussi beaucoup de dictons font référence aux Cavaliers du froid. En voici deux :

« Entre saint Georges et saint Marc, est un jour d'hiver en retard ».

« Marquet, Georget, Phillipet, Croiset, Tous saints dont il fait se méfier »...

Dans la réalité il n'y eu que quatre gelées répertoriées et importantes pour les scientifiques et les météorologues. Ils ont considéré qu'au cours de mars notre planète traverse une zone sidérale dans l'espace qui produit beaucoup de poussière ce qui entraîne une diminution de la production de la chaleur sur notre terre, les rayons de soleil étant filtrés par cette poussière abondante.

Il y eu même une courte époque glacière au XVIII^e siècle, connue sous le nom de "petite âge de glace" avec des températures au-dessous de zéro et ce pendant le printemps et l'été avec pour conséquence

une disette très sévère en France et en Angleterre. Cette période du XVIII^e siècle fut causée par l'éruption d'un volcan islandais qui par ces poussées de fumée noire a annulé la floraison et a créé la disette en question. Certains y voient le départ de la Révolution Française, donnant ainsi une grande importance à nos Saints de glace... Il y avait quand même dans l'idée de nos révolutionnaires de se dégager des aristocrates et de l'église, il ne faut quand même pas l'oublier !

Les jardiniers doivent rester vigilants tant



que ces dates repères ne sont pas passées, même si le climat se réchauffe. Lorsqu'au XVII^e siècle on demandait au grammairien, Claude Favre, Seigneur de Vaugelas en Savoie, quel était le plus beau mot de la langue française il répondait sans hésiter une seule seconde: « JARDIN ». Ce mot jardin est entré dans la langue française au XVII^e siècle et tient son origine d'une formule gallo-romaine "l'Hortus-Gardinus", désignant le jardin. "Gardinus" en latin signifie "clôture".

Cette clôture s'impose en effet pour les légumes propres au jardin potager, dit aussi le jardin de la cuisine, tout comme les fleurs du jardin fleuriste clôturées afin de ne pas être saccagées par les lapins et autres amateurs de verdure peu respectueux des planches et "quartereaux", appelés aujourd'hui "carrés", soigneusement entretenus par le jardinier. Enfin se "jardiner" fut aussi au XVII^e siècle délicieusement synonyme de "prendre l'air"...

Bonne fête de saint Pancrace à Toutes et à Tous et même si ce dernier fait partie des saints de glace, il réchauffe les âmes et les cœurs de tous les Vialans depuis plus de MILLE ANS....

Jean-Paul FINE



► TRI

ENSEMBLE
RELEVONS LE DÉFI,
RECYCLONS NOS DÉCHETS !



Recycler

EMBALLAGES EN VERRE



BOUTEILLES



BOCAUX ET POTS



PAPIERS



PAPIERS DE BUREAU,
ENVELOPPES



LIVRES ET CAHIERS



JOURNAUX ET MAGAZINES



EMBALLAGES MÉNAGERS

En vrac,
bien vidés et
non lavés



EMBALLAGES ET BRIQUES
EN CARTON



+ les petits

EMBALLAGES EN MÉTAL

NOUVEAUTÉ



BOUTEILLES ET FLAONS
EN PLASTIQUE



FILMS,
SACS ET SACHETS



BARQUETTES
ET POTS

TOUS VOS EMBALLAGES
SE TRIENT



UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LE TRI ?

Contactez le service de gestion
et de valorisation des déchets
04 92 54 52 52
www.ccbrianconnais.fr



Composter



DÉCHETS
DE CUISINE
ET DE JARDIN



Jeter



DÉCHETS
NON VALORISABLES



CITEO



Directrice de Publication : Patricia ARNAUD

Rédaction : Commission Communication-Concertation, Conseillers et Services Municipaux

Réalisation : Julie DESCOTES / Impression : Editions du Fournel - 05120 l'Argentière-la-Bessée

Dépôt légal à parution - ISSN en cours - Tirage : 800 ex - Ne pas jeter sur la voie publique